

Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social

Session de 4 jours soit 28,00 heures de formation

Programme de formation

Public visé

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissement de santé, structure d'aide et de soins à la personne, maison de retraite

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Cette formation peut être accessible et adaptée pour certaines personnes en situation de handicap (nous contacter pour plus de renseignements). Pour une demande de compensation, vous pouvez contacter le Pôle Formation-Emploi de CQFD par téléphone 04 96 19 05 96 ou par mail formationemploi@cqfd.asso.fr

Pré-requis

Être en poste en tant qu'intervenant à domicile

Objectifs pédagogiques

- Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'information sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail du quotidien

Description / Contenu

- ☐ Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique de son entreprise ou son établissement
- ☐ Observer et analyser la situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- ☐ Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- ☐ Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Modalités pédagogiques

- ☐ Apports de connaissances
- ☐ Mise en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié

Moyens et supports pédagogiques

Livret pédagogique

Ressources bibliographiques INRS

Modalités d'évaluation et de suivi

- ☐ Les salariés qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui ont satisfait aux évaluations obtiendront le certificat d'acteur PRAP
- ☐ Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS/grille d'évaluation individuelle
- ☐ Cette formation initiale doit être complétée par des perfectionnements des connaissances : MAC (Maintien Actualisation des Compétences) d'une durée de 14 heures pour un groupe de 10 personnes (la périodicité est fixée à 24 mois)



